

**Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 202-2011
«RÈGLEMENT DE ZONAGE»
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté à sa séance ordinaire du conseil du 4 août 2026 le Règlement numéro 297-2026 modifiant le Règlement numéro 202-2011 «Règlement de zonage» de la Municipalité de Saint-Godefroi;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de modifier les limites des zones 1-F (Zone à dominance forestière) et 7-C (Zone à dominance de conservation);

QUE ce Règlement entre en vigueur en date du 21 septembre 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce Règlement est disponible pour fins de consultation au bureau de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

ADOPTÉ.

Donné à Saint-Godefroi, ce vingt-et-unième jour d'octobre 2026.



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière